

petite question sur les présomptions de culpabilité

Par **sophietudiantendroit**, le 11/11/2005 à 14:09

bonjour,

je suis nouvelle sur ce site que j'ai découvert par hasard il y a peu de temps...

Je suis actuellement étudiante en licence 3 de droit privé et j'ai une dissertation à faire en procédure pénale qui me pose qq soucis au niveau du plan.

sujet : Les présomptions de culpabilité : l'exemple des infractions au code de la route

ya t-il qqun ici qui pourrait m'éclairer sur un éventuel plan à adopter svp ? faut-il uniquement s'attarder à l'exmple des infractions au code de la route ou ouvrir le sujet ?

Je vous remercie par avance))) Image not found or type unknown

[/b]

Par **Yann**, le 12/11/2005 à 14:31

Tout d'abord merci de te conformer à ceci concernant ton plan:

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=242>

En suite pour répondre à tes questions, je dirai qu'il faut ici parler des présomptions en général, et se servir du cas donné comme illustration. Mais il me semble qu'il y a un "piège", dans la mesure où en ce qui concerne le code de la route il y a dans un grand nombre de cas inversion de la charge de la preuve, par exemple le titulaire de la carte grise est présumé conducteur du véhicule. Ceci est donc l'inverse du système normal et il faut clairement le faire ressortir de ta réflexion.

Donne nous plus d'éléments de tes recherches, tes remarques, problématique, etc... Qu'on voit si on peut t'aider d'avantage.